

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

21 Décembre 2021

N° 17

SOMMAIRE

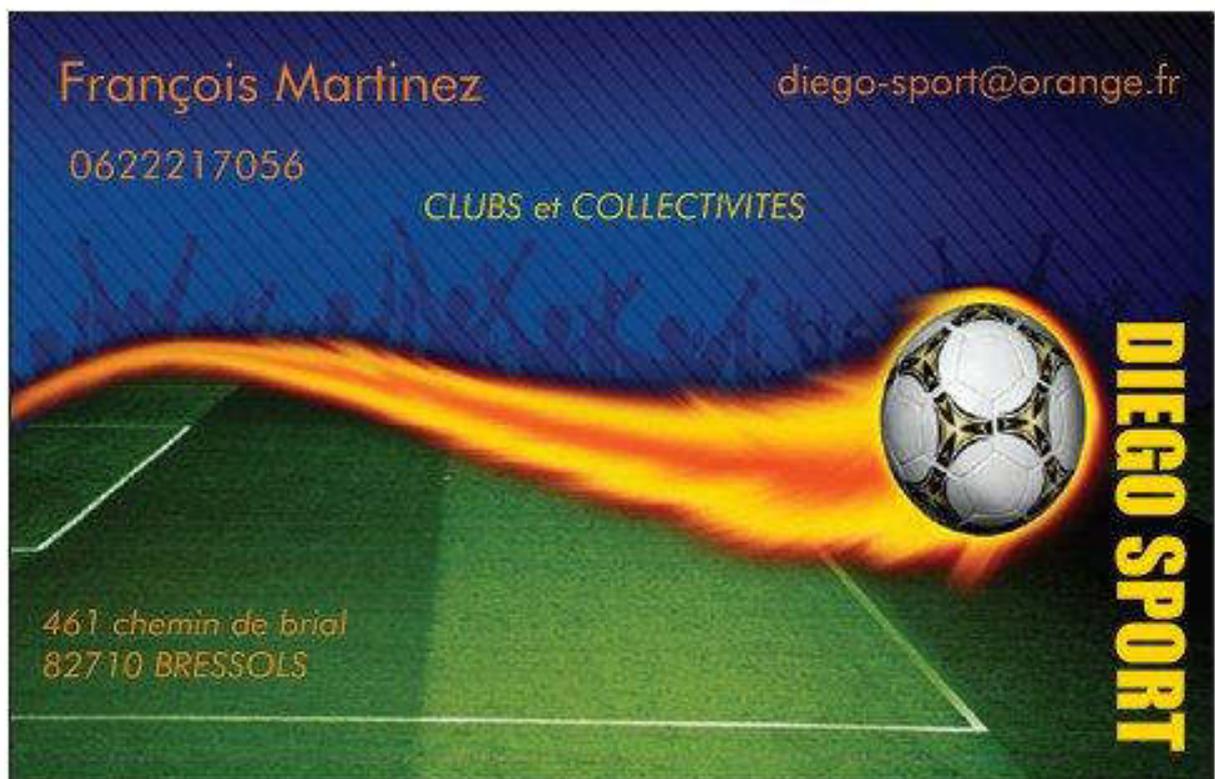
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Trésorerie,
- Résultats,
- Sportivité semaine 50,
- Rectificatif résultat,
- Sanctions,
- Rectificatif classement,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier : Semaines 1 et 2.


**JOYEUX
NOEL**

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de briol
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 Décembre 2021.

Présents : Bruno CADART, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ **TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement**.

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement**.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

📌 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

📌 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

📌 REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

8 QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

9 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ② COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien Manque carton blanc du joueur LAUVERJON Pierre
TOLOSA DUCKS	Manque carton blanc du joueur BETO Chandel Manque carton blanc du joueur COMBALIE Frédéric Manque carton blanc du joueur HOTETE Christian



POUR REGULARISATION DOSSIER



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
USA FOOT	27/09 (1)	20/10 (1)			29/11
	20/12 (1)				14/02
ASCA	06/12 (2)				31/01
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	05/10 (1)	05/10 (1)	14/12 (1)	14/12 (1)	06/12
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
FC CANTOU'LOUSAIN	22/11 (3)	18/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	17/01
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11

AS DRT	04/10 (1)	04/10 (1)	13/12 (1)	13/12 (1)	06/12
	04/10 (1)	04/10 (1)	13/12 (1)	13/12 (1)	06/12
	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (2)				07/02
DYNAMO FC	15/11 (3)	29/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	10/01
	29/11 (1)	29/11 (1)	06/12 (1)	06/12 (1)	24/01
	13/12 (1)				07/02
AS EVOTEC	20/12 (3)				14/02
FONBO FC	11/10 (1)	25/10 (1)			13/12
FORZA VIOLA FC	11/10 (4)	29/11 (4)	08/12 (4)	13/12 (4)	13/12
	11/10 (1)	29/11 (1)			13/12
	15/11 (2)	29/11 (2)	08/12 (2)	13/12 (2)	10/01
ASFP LUSITANOS	04/10 (4)	04/10 (4)	06/12 (4)	06/12 (4)	06/12
	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (8)	09/11 (8)	06/12 (8)	06/12 (8)	13/12
	22/11 (1)	30/11 (1)	06/12 (1)	06/12 (1)	17/01
AGATE FC	11/10 (10)	16/11 (10)	13/12 (10)	13/12 (10)	13/12
	11/10 (6)	16/11 (6)			13/12
	25/10 (2)	16/11 (2)	13/12 (2)	13/12 (2)	20/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (2)	14/12 (2)			17/01
	29/11 (3)	14/12 (3)			24/01
	13/12 (1)	14/12 (1)			07/02
IO TEAM	04/10 (15)	30/11 (15)	07/12 (15)	13/12 (15)	06/12
	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	07/12 (1)	13/12 (1)	13/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	02/11 (2)	30/11 (2)	07/12 (2)	13/12 (2)	03/01
	02/11 (1)	30/11 (1)			03/01
LOLA	27/09 (1)	04/10 (1)	17/12 (1)	20/12 (1)	29/11
	18/10 (2)	17/11 (2)	01/12 (2)	06/12 (2)	20/12
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	22/11 (2)	06/12 (2)			17/01
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	02/11 (1)	04/11 (1)			03/01
	22/11 (1)				17/01
AS MATRA	04/10 (17)	26/10 (17)	29/11 (17)	29/11 (17)	06/12
	11/10 (2)	26/10 (2)	29/11 (2)	29/11 (2)	13/12
	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	25/10 (1)	26/10 (1)	29/11 (1)	29/11 (1)	20/12
MECAPROTEC FC	15/11 (1)	29/11 (1)	18/12 (1)	20/12 (1)	10/01
	13/12 (1)				07/02

MISTRAL PL	09/12 (2)	09/12 (2)			07/02
NIMBA O.T	06/12 (1)				31/01
PASPORT	29/11 (1)	13/12 (1)			24/01
FA ROQUES	04/10 (4)	29/11 (4)			06/12
	04/10 (2)	29/11 (2)	17/12 (2)	20/12 (2)	06/12
	18/10 (2)	29/11 (2)	17/12 (2)	20/12 (2)	20/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (5)	15/11 (5)			10/01
SB SPORT FC	29/11 (1)				24/01
	13/12 (1)				07/02
SOPRA FOOT	29/11 (3)	06/12 (3)			24/01
	06/12 (1)	06/12 (1)			31/01
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	25/10 (1)	08/11 (1)			20/12
	29/11 (1)	29/11 (1)	17/12 (1)	20/12 (1)	24/01
	06/12 (2)				31/01
TOLOSA DUCKS	20/12 (1)				14/02
OLYMPIQUE TOULOUSE	06/12 (1)				31/01
TOULOUSE SA	13/12 (2)				07/02

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
US AERO FOOT	SOUAL Hugo	814449	A compter du 29/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021

LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe MEKDARA Athith RAMI Nézar SANE Ibrahima	903734 681728 55707744 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
FONBO FC	SINARD Thomas	903298	A compter du 13/12/2021
FORZA VIOLA	LACAM Benoît	385610	A compter du 13/12/2021
AGATE FC	AZIZET Gérard Lascony BERTRAND Léonel ESSENG MBA Stevy MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	689657 679348 904132 681800 831948 888896	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC (Rectificatif)	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	BOUGET Stéphane	917774	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
IO TEAM	LAUZE Maximilien	682671	A compter du 03/01/2022
LES VIEILLES CANAILLES	LANZANOVA Cyril	671485	A compter du 03/01/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

TRESORERIE

Le club de **SAINT-ALBAN** n'ayant toujours pas réglé **la licence de son arbitre** malgré les notifications de la commission, toutes ses rencontres à venir seront déclarées perdue jusqu'à règlement.

RESULTATS

SEMAINE 50 DU 13/12/2021 AU 17/12/2021

Division : Excellence – Journée 8 aller

PASPORT	<i>Remis</i>			FC POTO 
ATHLETICO TOLOSA B	3	-	2	MECAPROTEC FC
LES SHADOCKS DE SEILH	1	-	3	USEMA COLOMIERS
ASEAT	3	-	3	AJ SAINT EXUPERY

Exempt : DYNAMO FC

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller

ASC CNES	2	-	1	AGATE FC
ALTRAN FOOT	11	-	1	USA FOOT

ATHLETICO TOLOSA A	3	-	2	IO TEAM	
O. TOULOUSE	1	-	4	FC CANTOU'LOUSAIN	

Exempt : LOLA

Division : Honneur – Journée 8 aller

LES VIEILLES CANAILLES	0	-	1	AS DRT	
FOZA VIOLA FC	5	-	1	ASFP LUSITANOS	
MISTRAL P.L.		Remis		TOULOUSE SA	
SAINT ALBAN		Remis		FC BALEC	

Exempt : FONBO FC

Division : Promotion – Journée 8 aller

AS EVOTEC	4	-	2	ATHLETICO TOLOSA C	
SB SPORT FC	4	-	6	AS MATRA	
TOLOSA DUCKS	7	-	0	ASCA	
NIMBA OT	0	-	0	FA ROQUES	

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : IO TEAM, O TOULOUSE, ASFP LUSITANOS.

SPORTIVITE SEMAINE 50

SEPT sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour 2 cartons) pour **12** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RÉSULTATS

SEMAINE 49 DU 06/12/2021 AU 10/12/2021

Division: Excellence - Journée 7 aller :

FC POTO	0	-	1	ASEAT	
---------	---	---	---	-------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe de **FC POTO** est rétablie dans ses droits.

SANCTIONS

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / MECAPROTEC FC du 16/12/21 - Excellence - Journée 8 aller :

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -, puis pour
" *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre (**ART 32 - §B - g**),

CALMET Arnaud, licence n°864723, (ATHLETICO TOLOSA B)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / USEMA COLOMIERS du 17/12/21 - Excellence - Journée 8 aller :

Pour " *AGRESSION ENVERS ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -

OUARRAG Belkacem, licence n°55620326, (SHADOCKS DE SEILH)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

RECTIFICATIF CLASSEMENT

Suite à une inversion du résultat de la première journée LOLA c ATHLETICO TOLOSA A, le classement de Promotion Excellence était erroné jusqu'à la 7^{ème} journée sur le site. Il est maintenant rectifié.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 1 DU 03/01/2022 AU 07/01/2022

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1

SB SPORT FC

IO TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

ATHLETICO TOLOSA A

ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

LOLA

AGATE FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

TREVE DU 23/12/21 AU 02/01/22
SEMAINE 1 DU 03/01/2022 AU 07/01/2022

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1

ASCA	PASPORT	Beaupuy	Me 05/01	20h15
SOPRA STERIA FOOT	VIEILLES CANAILLES	Argoulets St	Je 06/01	19h45
MISTRAL P.L.	ASC CNES	Sordelo St	Je 06/01	19h45
FA ROQUES	ASFP LUSITANOS	Roques	Lu 03/01	20h30
TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 07/01	19h45
FONBO FC	AS DRT	M. Cerdan St	Lu 03/01	19h45
SB SPORT FC	IO TEAM	Argoulets St	Lu 03/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	ASEAT	Argoulets St	Ma 04/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	BELLA BARBARIANS (7)	Sordelo Hb	Me 05/01	19h45
ALTRAN FOOT	MAZDALAND (7)	Blagnac Baradels Syn	Je 06/01	20h45
USA FOOT	MECAPROTEC FC	Blagnac Baradels Syn	Me 05/01	20h45
AS CNRS (7)	SAINT ALBAN	Blagnac Baradels Syn	Ma 04/01	20h45
AS MATRA	FC BALEC	R. Barran	Ma 04/01	19h45
FORZA VIOLA FC	FC POTO (7)	Stadium n°4 Synthé	Je 06/01	20h00
LOLA	AGATE FC	M. Cerdan St	Me 05/01	19h45
AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 05/01	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	O. TOULOUSE	Sordelo Hb	Je 06/01	19h45
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS DE SEILH	Capitany Synthé	Me 05/01	20h00
TOLOSA DUCKS	AS MATRA (7)	Sordelo St	Me 05/01	19h45
NIMBA OT	DYNAMO FC	R. Barran	Ve 07/01	19h45
AS ST LP CAMMAS (7)	O. BOURASSOL (7)	Saint Loup Cammas	Je 06/01	20h15

SEMAINE 2 DU 10/01/2022 AU 14/01/2022

Division : Excellence – Journée 9 aller

AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Sordelo Hb	Je 13/01	19h45
FC POTO	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Ve 14/01	20h00
DYNAMO FC	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Me 12/01	19h45
ASEAT	SHADOCKS DE SEILH	La Ramée Synthé	Me 12/01	19h45

Exempt : USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller

ASC CNES	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 13/01	20h45
LOLA	USA FOOT	M. Cerdan St	Lu 10/01	19h45
O. TOULOUSE	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 12/01	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	AGATE FC	La Ramée Synthé	Ve 14/01	19h45

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Honneur – Journée 9 aller

AS DRT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 13/01	20h00
ASFP LUSITANOS	TOULOUSE SA	Castelginest	Lu 10/01	20h30
FC BALEC	FONBO FC	La Ramée St	Lu 10/01	19h45
LES VIEILLES CANAIL	. SAINT ALBAN	R. Barran	Ma 11/01	19h45

Exempt : MISTRAL P.L

Division : Promotion – Journée 9 aller

ATHLETICO TOLOSA C	NIMBA OT	Sordelo St	Je 13/01	19h45
AS EVOTEC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan Hb	Ma 11/01	19h45
SB SPORT FC	ASCA	Sordelo St	Me 12/01	19h45

**IL N'Y AURA PAS DE
BULLETIN
LA SEMAINE
PROCHAINE**

**NOUS VOUS DONNONS
DONC
RENDEZ-VOUS LE 4
JANVIER
POUR LE PROCHAIN
BULLETIN**

LE COMITE EST FERME

DU 23 DECEMBRE (17H)

AU 2 JANVIER INCLUS

PASSEZ DE BONNES FETES

!!!!

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



4 JANVIER 2022

N° 18

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser



- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2012,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 51,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité semaine 51,
- Coupe de la Haute-Garonne
Henri Crespin,
- Infos Coupe A. Delaune,
- Coupe Occitane,
- Calendrier semaines 2 et 3.

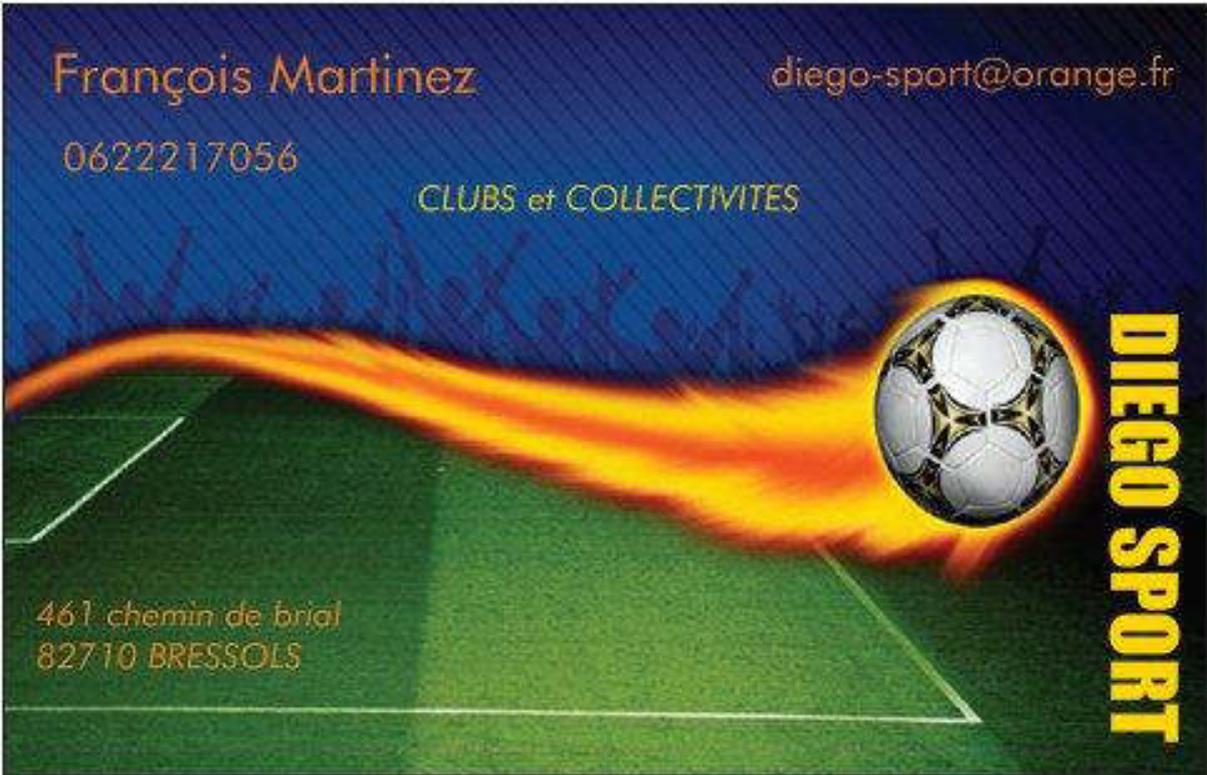


SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU

FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 Janvier 2022.

Présents : Marcel MARTINS et René SILHOL.

BONNE ANNEE 2022

En ce début d'année, la Commission tient à vous présenter ses vœux de bonheur et de santé pour 2022, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

En ce qui nous concerne, nous espérons que cette petite trêve a permis à tout le monde de se ressourcer et souhaitons que nos épreuves reprennent dans un bon esprit et que chacun d'entre vous éprouve un maximum de plaisir à pratiquer au sein de la F.S.G.T., où notre sport doit rester attractif et motivant. Espérons aussi que nous pourront sortir de cette crise sanitaire rapidement.

Bonne reprise à tous et rendez-vous sur les terrains.

La commission remercie pour ses vœux les équipes de: USEMA COLOMIERS, FORZA VIOLA FC et AJ SAINT EXUPERY.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

- ③Actualités,
- ④Demande de licence.

③DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ①site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ②onglet : « en cas d'accident ».
- ③télécharger le document en format pdf.

④TARIFS

🔊Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

🔊Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

⑨ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❶ **CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

❶❶ **EQUIPEMENTS DES EQUIPES**

🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 **LES BALLONS :**

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❷ COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

❶❸ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❹ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❺ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBOREMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien Manque carton blanc du joueur CASTELLANET Florent Manque carton blanc du joueur LAUVERJON Pierre Manque carton blanc du joueur POMAGRZAK Julien
TOLOSA DUCKS	Manque carton blanc du joueur BETO Chandel Manque carton blanc du joueur COMBALIE Frédéric Manque carton blanc du joueur HOTETE Christian



POUR REGULARISATION DOSSIER



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
USA FOOT	27/09 (1)	20/10 (1)			29/11
	20/12 (1)				14/02
ASCA	06/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	31/01
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	05/10 (1)	05/10 (1)	14/12 (1)	14/12 (1)	06/12
	27/12 (1)				21/02
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
FC CANTOU'LOUSAIN	22/11 (3)	18/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	17/01
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
AS DRT	04/10 (1)	04/10 (1)	13/12 (1)	13/12 (1)	06/12
	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (2)				07/02
DYNAMO FC	15/11 (3)	29/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	10/01
	29/11 (1)	29/11 (1)	06/12 (1)	06/12 (1)	24/01
	13/12 (1)				07/02
AS EVOTEC	20/12 (3)				14/02
FONBO FC	11/10 (1)	25/10 (1)			13/12
FORZA VIOLA FC	11/10 (1)	29/11 (1)			13/12
ASFP LUSITANOS	04/10 (4)	04/10 (4)	06/12 (4)	06/12 (4)	06/12
	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (8)	09/11 (8)	06/12 (8)	06/12 (8)	13/12
	22/11 (1)	30/11 (1)	06/12 (1)	06/12 (1)	17/01

AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	13/12
	11/10 (4)	16/11 (4)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	17/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	24/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	13/12 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	07/02
	27/12 (3)				21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	02/11 (1)	30/11 (1)			03/01
LOLA	27/09 (1)	04/10 (1)	17/12 (1)	20/12 (1)	29/11
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	22/11 (2)	06/12 (2)			17/01
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	02/11 (1)	04/11 (1)	23/12 (1)	03/01 (1)	03/01
	22/11 (1)				17/01
AS MATRA	04/10 (17)	26/10 (17)	29/11 (17)	29/11 (17)	06/12
	11/10 (2)	26/10 (2)	29/11 (2)	29/11 (2)	13/12
	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	25/10 (1)	26/10 (1)	29/11 (1)	29/11 (1)	20/12
	27/12 (2)				21/02
MECAPROTEC FC	15/11 (1)	29/11 (1)	18/12 (1)	20/12 (1)	10/01
	13/12 (1)				07/02
MISTRAL PL	09/12 (2)	09/12 (2)			07/02
NIMBA O.T	06/12 (1)				31/01
PASPORT	29/11 (1)	13/12 (1)			24/01
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	06/12
	04/10 (3)	29/11 (3)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (5)	15/11 (5)			10/01
SB SPORT FC	29/11 (1)				24/01
	13/12 (1)				07/02
SOPRA FOOT	29/11 (3)	06/12 (3)			24/01
	06/12 (1)	06/12 (1)			31/01
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	29/11 (1)	29/11 (1)	17/12 (1)	20/12 (1)	24/01
	06/12 (2)				31/01
TOLOSA DUCKS	20/12 (4)	21/12 (4)			14/02

OLYMPIQUE TOULOUSE	06/12 (1)				31/01
TOULOUSE SA	13/12 (2)				07/02

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
US AERO FOOT	SOUAL Hugo	814449	A compter du 29/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe RAMI Nézar SANE Ibrahima	903734 55707744 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
FONBO FC	SINARD Thomas	903298	A compter du 13/12/2021
FORZA VIOLA	LACAM Benoît	385610	A compter du 13/12/2021
AGATE FC	BERTRAND Léonel MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	679348 681800 831948 888896	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
IO TEAM	LAUZE Maximilien	682671	A compter du 03/01/2022

ST ALBAN	DA COSTA Mickaël	867632	A compter du 10/01/2022
	GUILBAUD Benoît	919528	
	LACHAMBRE Corentin	923115	
	VILLARZEL Illian	681726	
	VILLARZEL Stéphane	656632	

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 51 DU 20/12/2021 AU 22/12/2021

Coupe Occitane : Poule C – Tour 5 (du 24/11/21)

DYNAMO FC	1	-	4	TOLOSA DUCKS	
-----------	---	---	---	--------------	--

Division : Honneur – Journée 3 aller (du 18/10/21)

SAINT ALBAN		Remis		TOULOUSE SA	
-------------	--	--------------	--	-------------	---

Division : Honneur – Journée 3 aller (du 04/11/21)

FONBO FC	3	-	0	MISTRAL P.L.	F
----------	---	---	---	--------------	----------

Division : Honneur – Journée 6 aller (du 30/11/21)

SB SPORT FC		Remis		AS EVOTEC	
-------------	--	--------------	--	-----------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 50 DU 13/12/2021 AU 17/12/2021

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller

ATHLETICO TOLOSA A	3	-	2	IO TEAM	
--------------------	---	---	---	---------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe IO TEAM est remise dans ses droits.

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller

O. TOULOUSE	1	-	4	FC CANTOU'LOUSAIN	
-------------	---	---	---	-------------------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe O. TOULOUSE est remise dans ses droits.

Division : Honneur – Journée 8 aller

FORZA VIOLA FC	5	-	1	ASFP LUSITANOS
----------------	---	---	---	----------------

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe ASFP LUSITANOS est remise dans ses droits.

SPORTIVITE SEMAINE 51

UNE sortie temporaire et **UN** avertissement pour **1** rencontre arbitrée.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN



CONCERNE LES CLUBS AYANT PLUSIEURS EQUIPES ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans une autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour 1/32^{ième} de Finale que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/20 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (téléphone refusé).

Le tirage au sort des 1/32èmes (appelé « cadrage sud » par la commission fédérale) a eu lieu le lundi 20 Décembre au siège de la Fédération à Pantin. Les rencontres tirées sont les suivantes :

Samedi 22 Janvier, 14h à Saint Etienne : LES GOONIES (42) c PASPORT

Samedi 22 Janvier, à 14h30 à Toulouse : SAINT ALBAN c ECTS (13)

Samedi 22 Janvier, à 16h30 à Toulouse : ASEAT c SYSTEM D(13)

Samedi 29 Janvier, à 14h30 à Toulouse : FORZA VIOLA FC c AS BERRE (13)

Samedi 29 Janvier, à 16h30 à Toulouse : FC CANTOU'LOUSAIN c AS MARGERAY (13)

Vous recevrez directement de Pantin les feuilles de match.

Nous avons demandé des terrains synthétiques à la mairie de Toulouse. Dès que nous avons les créneaux nous avertissons les équipes concernées.

COUPE OCCITANE

Il reste encore deux rencontres à jouer la semaine 3 (poules D et E). Les huit qualifiés pour les ¼ de finale seront les premiers de groupe + les trois meilleurs second. Les rencontres se dérouleront la semaine 11.

Voici les classements des poules ayant terminées leurs rencontres :

En cas d'égalité de points, les critères pris en compte pour le classement sont les suivants :

- ❶ nombre de rencontres jouées,
- ❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
- ❸ classement au challenge du fair-play,
- ❹ goal-average général,
- ❺ buts marqués

POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FC POTO	11	4	3	1	0	0	0	0	18	3	+15
2 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA B	9	4	1	3	0	0	0	0	9	4	+5
3 ^{ème}	AS MATRA	9	4	2	1	1	0	0	0	7	7	0
4 ^{ème}	FA ROQUES	7	4	1	1	2	0	0	0	7	9	-2
5 ^{ème}	SOPRA STERIA FOOT	4	4	0	0	4	0	0	0	5	23	-18

AS MATRA / ATHLETICO TOLOSA B : 1-1

Sportivité: ATHLETICO TOLOSA B (29ème), AS MATRA (31ème)

POULE B												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	USEMA COLOMIERS	11	4	3	1	0	0	0	0	15	2	+13
2 ^{ème}	TOULOUSE SA	10	4	3	0	1	0	0	0	15	1	+14
3 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA A	7	4	1	1	2	0	0	0	5	13	-8
4 ^{ème}	VIEILLES CANAILLES	4	4	1	0	1	0	1	1	4	18	-14
5 ^{ème}	MISTRAL PL	2	4	0	0	2	0	2	0	1	12	-11

POULE C												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	SHADOCKS DE SEILH	11	4	3	1	0	0	0	0	12	3	+9
2 ^{ème}	TOLOSA DUCKS	11	4	3	1	0	0	0	0	17	7	+10
3 ^{ème}	DYNAMO FC	8	4	2	0	2	0	0	0	7	4	+3
4 ^{ème}	AS DRT	5	4	1	0	2	0	1	0	3	14	-11
5 ^{ème}	IO TEAM	2	4	0	0	2	0	2	0	2	10	-8

TOLOSA DUCKS / SHADOCKS DE SEILH : 2-2

Sportivité: SHADOCKS DE SEILH (6ème), TOLOSA DUCKS (14ème)

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 2 DU 10/01/2022 AU 14/01/2022

Division : Excellence – Journée 9 aller

AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Sordelo Hb	Je 13/01	19h45
FC POTO	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Ve 14/01	20h00
DYNAMO FC	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Me 12/01	19h45
ASEAT	SHADOCKS DE SEILH	La Ramée Synthé	Me 12/01	19h45

Exempt : USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller

ASC CNES	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 13/01	20h45
LOLA	USA FOOT	M. Cerdan St	Lu 10/01	19h45
O. TOULOUSE	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 12/01	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	AGATE FC	La Ramée Synthé	Ve 14/01	19h45

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Honneur – Journée 9 aller

AS DRT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 13/01	20h00
ASFP LUSITANOS	TOULOUSE SA	Castelginest	Lu 10/01	20h30
FC BALEC	FONBO FC	La Ramée St	Lu 10/01	19h45
LES VIEILLES CANAIL	. SAINT ALBAN	R. Barran	Ma 11/01	19h45

Exempt : MISTRAL P.L

Division : Promotion – Journée 9 aller

ATHLETICO TOLOSA C	NIMBA OT	Sordelo St	Je 13/01	19h45
AS EVOTEC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan Hb	Ma 11/01	19h45
SB SPORT FC	ASCA	Sordelo St	Me 12/01	19h45
TOLOSA DUCKS	FA ROQUES	Argoulets St	Je 13/01	19h45

Exempt : AS MATRA

SEMAINE 3 DU 17/01/2022 AU 22/01/2022

ATTENTION : les équipes ALTRAN FOOT, LOLA, FC BALEC, ATHLETICO TOLOSA C, TOLOSA DUCKS et AS MATRA (7) jouent des matchs de rattrapages.

Division : Excellence – Journée 10 retour

PASPORT	DYNAMO FC	A définir		
ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS DE SEILH	Argoulets St	Je 20/01	19h45
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 19/01	20h00
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 17/01	20h00

Exempt : FC POTO

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour

ASC CNES	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 19/01	19h45
USA FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Me 19/01	20h45
ALTRAN FOOT	LOLA	Remis		
IO TEAM	AGATE FC	Sordelo St	Me 19/01	19h45

Exempt : O. TOULOUSE

Division : Honneur – Journée 10 retour

AS DRT	FONBO FC	La Ramée St	Lu 17/01	19h45
ASFP LUSITANOS	SAINT ALBAN	Castelginest	Lu 17/01	20h30
LES VIEILLES CANAIL	MISTRAL P.L	Sordelo Hb	Je 20/01	19h45
FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé	Je 20/01	20h00

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion– Journée 10 retour

AS MATRA	FA ROQUES	R. Barran	Ma 18/01	19h45
AS EVOTEC	SB SPORT FC	M. Cerdan St	Lu 17/01	19h45
TOLOSA DUCKS	SOPRA STERIA FOOT	Remis		
NIMBA OT	ASCA	La Ramée Synthé	Ve 21/01	19h45

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud

LES GOONIES (42)	PASPORT	Saint-Etienne	Sa 22/01	14h00
SAINT ALBAN	ECTS (13)	A définir	Sa 22/01	14h30
ASEAT	SYSTEME D (13)	A définir	Sa 22/01	16h30

RATTRAPAGE**Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 05/01/22)**

TOLOSA DUCKS	AS MATRA (7)	A définir
--------------	--------------	------------------

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5(du 24/11/21)

LOLA	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 19/01	19h45
------	-------------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule E - Tour 1(du 20/09/21)

FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Je 20/01	19h45
----------	--------------------	------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



11 JANVIER 2022

N° 19

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Vœux 2022,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 1,
- Sportivité semaine 1,
- Infos Coupe A. Delaune,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Litiges,
- Sanctions,
- Rectificatif calendrier
- Calendrier semaines 3 et 4.

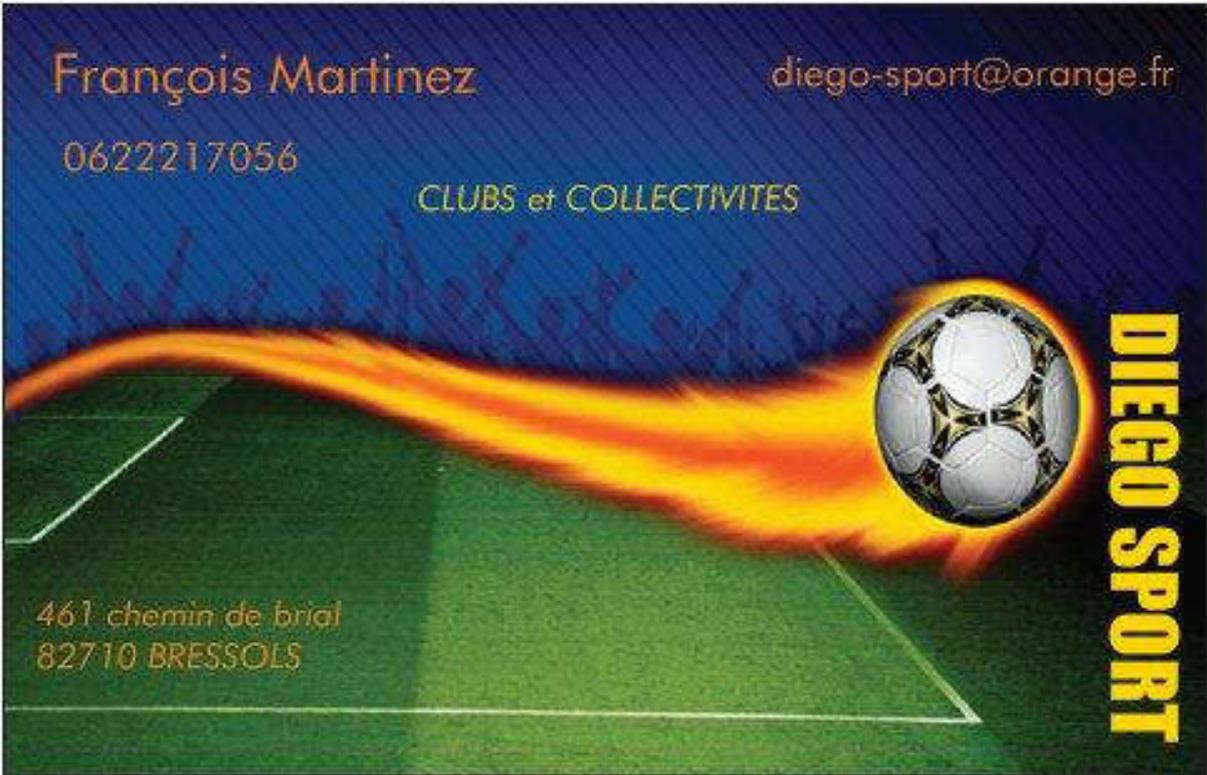


SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU

FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 10 Janvier 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Laurent SARDA et René SILHOL.

VŒUX 2022

La commission remercie pour ses vœux l'équipe de SOPRA STERIA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont

auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

8 QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

9 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

①① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

①② COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①⑤ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAJ DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
TOLOSA DUCKS	Manque carton blanc du joueur BETO Chandel Manque carton blanc du joueur COMBALIE Frédéric Manque carton blanc du joueur HOTETE Christian



POUR REGULARISATION DOSSIER



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
USA FOOT	27/09 (1)	20/10 (1)	04/01 (1)	10/01 (1)	29/11
	20/12 (1)				14/02
	17/01 (2)				14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	05/10 (1)	05/10 (1)	14/12 (1)	14/12 (1)	06/12
	27/12 (1)				21/02
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
FC CANTOU'LOUSAIN	22/11 (3)	18/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	17/01
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
AS DRT	04/10 (1)	04/10 (1)	13/12 (1)	13/12 (1)	06/12
	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (2)				07/02
DYNAMO FC	15/11 (3)	29/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	10/01
	29/11 (1)	29/11 (1)	06/12 (1)	06/12 (1)	24/01
	13/12 (1)	10/01 (1)			07/02
AS EVOTEC	20/12 (3)				14/02
FONBO FC	11/10 (1)	25/10 (1)			13/12
FORZA VIOLA FC	11/10 (1)	29/11 (1)	06/01 (1)	10/01 (1)	13/12
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)				07/03
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	13/12
	11/10 (4)	16/11 (4)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	17/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	24/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	13/12 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	07/02
27/12 (3)				21/02	
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	02/11 (1)	30/11 (1)			03/01
LOLA	17/01 (1)				14/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	22/11 (2)	06/12 (2)	10/01 (2)	10/01 (2)	17/01
	10/01 (3)				07/03

LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	02/11 (1)	04/11 (1)	23/12 (1)	03/01 (1)	03/01
	22/11 (1)				17/01
AS MATRA	04/10 (17)	26/10 (17)	29/11 (17)	29/11 (17)	06/12
	11/10 (2)	26/10 (2)	29/11 (2)	29/11 (2)	13/12
	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	25/10 (1)	26/10 (1)	29/11 (1)	29/11 (1)	20/12
	27/12 (2)				21/02
	10/01 (2)				07/03
MECAPROTEC FC	15/11 (1)	29/11 (1)	18/12 (1)	20/12 (1)	10/01
	13/12 (1)				07/02
MISTRAL PL	09/12 (2)	09/12 (2)			07/02
NIMBA O.T	06/12 (1)				31/01
PASPORT	29/11 (1)	13/12 (1)			24/01
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	06/12
	04/10 (3)	29/11 (3)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (4)	15/11 (4)	10/01 (4)	10/01 (4)	10/01
	15/11 (1)	15/11 (1)			10/01
SB SPORT FC	29/11 (1)				24/01
	13/12 (1)				07/02
SOPRA FOOT	29/11 (3)	06/12 (3)	04/01 (3)	04/01 (3)	24/01
	06/12 (1)	06/12 (1)	04/01 (1)	04/01 (1)	31/01
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	29/11 (1)	29/11 (1)	17/12 (1)	20/12 (1)	24/01
	06/12 (2)				31/01
TOLOSA DUCKS	20/12 (4)	21/12 (4)			14/02
OLYMPIQUE TOULOUSE	06/12 (1)	06/01 (1)	06/01 (1)	10/01 (1)	31/01
	17/01 (1)				14/03
TOULOUSE SA	13/12 (2)				07/02

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe RAMI Nézar SANE Ibrahima	903734 55707744 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
FONBO FC	SINARD Thomas	903298	A compter du 13/12/2021
AGATE FC	BERTRAND Léonel MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	679348 681800 831948 888896	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
IO TEAM	LAUZE Maximilien	682671	A compter du 03/01/2022
ST ALBAN	DA COSTA Mickaël	867632	A compter du 10/01/2022
LES VIEILLES CANAILLES	MOGA Yoann	922983	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 1 DU 03/01/2022 AU 07/01/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Tour 1

ASCA	1	-	9	PASPORT	
SOPRA STERIA	2	-	2	LES VIEILLES CANAILLES	
Tirs au but	3	-	4		
MISTRAL P.L.		Remis		ASC CNES	
FA ROQUES	3	-	0	ASFP LUSITANOS	
TOULOUSE SA	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	F
FONBO FC	3	-	0	AS DRT	F
SB SPORT FC	5	-	1	IO TEAM	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1	ASEAT	
Tirs au but	5	-	3		
ATHLETICO TOLOSA B	8	-	1	BELLA BARBARIANS (7)	
ALTRAN FOOT	2	-	5	MAZDALAND (7)	
USA FOOT	0	-	7	MECAPROETC FC	
AS CNRS (7)	1	-	1	SAINT ALBAN	
Tirs au but	8	-	7		
FORZA VIOLA FC	2	-	2	FC POTO (7)	
Tirs au but	4	-	2		
AS MATRA	6	-	1	FC BALEC	
LOLA	0	-	4	AGATE FC	
AJ SAINT EXUPERY		-		FC POTO	
FC CANTOU'LOUSAIN	6	-	2	O. TOULOUSE	
USEMA COLOMIERS	3	-	1	LES SHADOCKS DE SEILH	
TOLOSA DUCKS		Remis		AS MATRA (7)	
NIMBA OT	1	-	2	DYNAMO FC	
AS SAINT LOUP CAMMAS (7)	0	-	0	O. BOURASSOL	
Tirs au but	1	-	0		

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : BELLA BARBARIANS (7), FC BALEC, O. TOULOUSE, AS, O. BOURASSOL.

SPORTIVITE SEMAINE 1

TROIS sortie temporaire et **DIX** avertissements pour **15** rencontre arbitrée.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons encore une fois aux clubs qualifiés pour 1/32^{ème} de Finale que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/20 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (téléphone refusé).

Nous attendons toujours l'attribution des terrains par la mairie. Dès que nous avons les créneaux, nous avertissons les équipes concernées.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

OCTOBRE - NOVEMBRE

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	FORZA VIOLA FC	AJ ST EXUPERY
USA FOOT	IO TEAM	SB SPORT FC
ALTRAN FOOT	LES SHADOCKS DE SEILH	SOPRA STERIA FOOT
ASC CNES	LOLA	ATHLETICO TOLOSA A
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	NIMBA O.T.	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO FC	PASPORT	O. TOULOUSE
ASEAT	SAINT ALBAN	TOULOUSE SA

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

AS EVOTEC TOLOSA DUCKS

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

FC BALEC FC CANTOU'LOUSAIN ASFP LUSITANOS

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

AS MATRA FA ROQUES

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

LITIGES

Rencontre AJ SAINT-EXUPERY / FC POTO du 05/01/2022 – Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin – Tour 1 :

Suite à la réception et lecture du rapport de l'arbitre, la sous commission constatant une erreur de l'arbitre décide :

Match à rejouer à une date ultérieure.

Rencontre DYNAMO FC / TOLOSA DUCKS du 22/12/2021 – Coupe Occitane – Poule C – Tour 5:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur SCHLAIFER Nicolas (DYNAMO FC), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (24/11/21, joueur qualifié le 29/11/21), (Art 16 - § C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à DYNAMO FC**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

Pour participation du joueur DUCUING Vivien (TOLOSA DUCKS), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (24/11/21, joueur qualifié le 15/12/21), (Art 16 - § C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à TOLOSA DUCKS**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

SANCTIONS

Rencontre FA ROQUES / ASFP LUSITANOS du 03/01/2022 – Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin – Tour 1 :

Pour "*ANTI JEU*"

– **AVERTISSEMENT** –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/12/2021 (ART 32 - §B - f),

BEAUVENTRE Melvin, licence n°874815, (FA ROQUES)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/01/2022.**

Rencontre AJ SAINT-EXUPERY / FC POTO du 05/01/2022 – Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin – Tour 1 :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 24/09/2021 (**ART 32 – §B – f**),

CALZADO Alexandre, licence n°55558962, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/01/2022.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 3 DU 17/01/2022 AU 22/01/2022

Division : Excellence – Journée 10 retour

PASPORT

DYNAMO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1 (du 05/01/22)

TOLOSA DUCKS

AS MATRA (7)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion – Journée 10 retour

TOLOSA DUCKS

SOPRA STERIA FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 3 DU 17/01/2022 AU 22/01/2022

ATTENTION : les équipes ALTRAN FOOT, LOLA, FC BALEC, ATHLETICO TOLOSA C jouent des matchs de rattrapages.

Division : Excellence – Journée 10 retour

PASPORT

DYNAMO FC

Struxiano Synthé

Me 19/01 19h45

ATHLETICO TOLOSA B

SHADOCKS DE SEILH

Argoulets St

Je 20/01 19h45

USEMA COLOMIERS

AJ SAINT EXUPERY

Capitany Synthé

Me 19/01 20h00

MECAPROTEC FC

ASEAT

Muret Auriol

Lu 17/01 20h00

Exempt : FC POTO

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour

ASC CNES

ATHLETICO TOLOSA A

Sordelo Hb

Me 19/01 19h45

USA FOOT

FC CANTOU'LOUSAIN

Blagnac Baradels Syn

Me 19/01 20h45

ALTRAN FOOT

LOLA

Remis

IO TEAM

AGATE FC

Sordelo St

Me 19/01 19h45

Exempt : O. TOULOUSE

Division : Honneur – Journée 10 retour

AS DRT	FONBO FC	La Ramée St	Lu 17/01	19h45
ASFP LUSITANOS	SAINT ALBAN	Castelginest	Lu 17/01	20h30
LES VIEILLES CANAIL	MISTRAL P.L	Sordelo Hb	Je 20/01	19h45
FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé	Je 20/01	20h00

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion – Journée 10 retour

AS MATRA	FA ROQUES	R. Barran	Ma 18/01	19h45
AS EVOTEC	SB SPORT FC	M. Cerdan St	Lu 17/01	19h45
TOLOSA DUCKS	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Me 19/01	19h45
NIMBA OT	ASCA	La Ramée Synthé	Ve 21/01	19h45

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud

LES GOONIES (42)	PASPORT	Saint-Etienne	Sa 22/01	14h00
SAINT ALBAN	ECTS (13)	A définir	Sa 22/01	14h30
ASEAT	SYSTEME D (13)	A définir	Sa 22/01	16h30

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 05/01/22)

TOLOSA DUCKS AS MATRA (7) Forfait de AS MATRA (7)

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5(du 24/11/21)

LOLA	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 19/01	19h45
------	-------------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule E - Tour 1(du 20/09/21)

FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Je 20/01	19h45
----------	--------------------	------------	----------	-------

SEMAINE 4 DU 24/01/2022 AU 29/01/2022

Division : Excellence – Journée 11 retour

FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve 28/01	20h00
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 24/01	20h00
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS DE SEILH	Capitany Synthé	Me 26/01	20h00
AJ SAINT EXUPERY	ASEAT	A définir		

Exempt : DYNAMO FC

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

ASC CNES	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 26/01	19h45
O. TOULOUSE	LOLA	Lardenne Synthé	Me 26/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 24/01	19h45
IO TEAM	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 27/01	20h45

Exempt : AGATE FC

Division : Honneur – Journée 11 retour

AS DRT	MISTRAL P.L.	Sordelo Hb	Je 27/01	19h45
ASFP LUSITANOS	FC BALEC	Castelginest	Lu 24/01	20h30
LES VIEILLES CANAIL	FONBO FC	Sordelo St	Je 27/01	19h45
TOULOUSE SA	SAINT ALBAN	R. Barran	Ve 28/01	19h45

Exempt : FORZA VIOLA FC

Division : Promotion– Journée 11 retour

SOPRA STERIA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Me 26/01	19h45
AS MATRA	ASCA	R. Barran	Ma 25/01	19h45
SB SPORT FC	FA ROQUES	La Ramée St	Lu 24/01	19h45
NIMBA OT	TOLOSA DUCKS	La Ramée Synthé	Ve 28/01	19h45

Exempt : AS EVOTEC

Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud

FORZA VIOLA FC	AS BERRE (13)	<i>A définir</i>	Sa 29/01	14h30
FC CANTOU'LOUSAIN	AS MARGERAY (13)	<i>A définir</i>	Sa 29/01	16h30